



SNCCCI

Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire

Mot d'ordre de levé de grève

Le Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire (**SNCCCI**) a lancé le 26 Août 2020 un préavis de grève en vue de protester contre le traitement salarial et les conditions de travail des chauffeurs.

Le Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire (**SNCCCI**) a été reçu pour des discussions par plusieurs administrations qui ont permis d'obtenir des avancées notables.

- Vu la promptitude avec laquelle les transporteurs nous ont appelé à la table de discussion
- Vu l'implication du Premier Ministre Monsieur Hamed BAKAYOKO
- Vu l'implication du Ministre des Transports Monsieur Amadou KONE

Le Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire (**SNCCCI**) décide de la levée du mot d'ordre de grève prévu pour le Mercredi 02 Septembre 2020.

Le Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire (**SNCCCI**) appelle l'ensemble des chauffeurs de citernes à continuer les travaux de chargements et de déchargements des produits hydrocarbures.

Le Syndicat National des Chauffeurs de Citernes de Côte d'Ivoire (**SNCCCI**) s'excuse auprès de tous les opérateurs partenaires et le patronat pour tous les désagréments que le mot d'ordre aurait provoqué.

Fait à Abidjan, le 1^{er} Septembre 2020

S.N.C.C.C.I
Syndicat National des Chauffeurs
de Citernes de Côte d'Ivoire
21 BP 3145 ABIDJAN 21
Tel : 44 31 77 03 / 01 46 43 67
Le Secrétaire Général

Pour le Bureau Exécutif
Le Secrétaire Général

OUATTARA Aboubakar